



fin de congés maternité - nouvel emploi - préavis

Par **laneige22**, le **20/05/2013** à **20:31**

bonjour,

Je suis en fin de congés maternité en date du 24 mai 2013.

Il y a de grande chance que l'entretien d'embauche que j'ai passé il y a qq jours s'avèrent concluant.

Je me suis vendue en disant que je n'avais pas de préavis à donner étant donné que je suis en congés maternité.

Pouvez vous me confirmer les faits SVP.

(car apparemment il faudrait que je donne ce préavis 15 jours avant la fin du congés et que je ne reprenne pas d'activité juste après ma démission)

Pouvez vous m'aiguiller SVP

Merci

PS : le nouvel emploi est à pourvoir pour le 1er juin

Par **P.M.**, le **20/05/2013** à **21:08**

Bonjour,

Effectivement, l'[art. L1225-66 du Code du Travail](#) prévoit :

[citation]Pour élever son enfant, le salarié peut, sous réserve d'en informer son employeur au moins quinze jours à l'avance, rompre son contrat de travail à l'issue du congé de maternité ou d'adoption ou, le cas échéant, deux mois après la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant, sans être tenu de respecter le délai de préavis, ni de devoir de ce fait d'indemnité de rupture.[/citation]

Mais, il me semble maintenant trop tard pour utiliser ce texte même si l'employeur n'irait vraisemblablement pas chercher ce que vous feriez après...

Par **laneige22**, le **20/05/2013** à **21:26**

je serai donc "obligée" d'effectuer un mois de préavis?

ou alors je peux éventuellement négocier une "non rémunération" de 15 jours de CP pour pouvoir partir avant?

Par **P.M.**, le **20/05/2013** à **21:38**

Vous pourriez toujours essayer de négocier avec l'employeur actuel de ne pas effectuer tout ou partie du préavis de démission et qu'il vous libère de tout engagement dès le dernier jour de travail...